



Commission Départementale en Arbitrage du Lot-et-Garonne

Réunion du mercredi 06 novembre 2024

Présidence : Jonathan MARTIN,

Présents : MM Eric LARRIGAUDIÈRE (représentant des arbitres), Jacques REYNAERT, Gilles BONTE, Michel DUBERNET, Jean Christophe NICOLETTO, Yvan BOURDON, Léa MICHELET, Sophian SEBBANI, Christophe DEMEUSY, Jamal AMMARI, Cécile MAAKARON (représentante du CD)

Validation du PV du 02 octobre 2024

Rattrapage Taisa :

Il aura lieu le dimanche 24 novembre 2024 au stade de football de Marmande sur le terrain synthétique. Le RV est fixé à 9h00 pour un début de l'épreuve à 9h20. Merci d'apporter votre gourde.

Le président de la CDA souhaite que le test physique TAISA de rattrapage pour les arbitres D1 ayant échoué au 1er test physique soit effectué le 24 novembre au lieu de la date initiale de rattrapage fixée en Mars 2025.

Si les arbitres D1 échouent à nouveau aux tests physiques, ils pourront être désignés en tant qu'arbitres centraux sur les matchs de D3 et D4.

Adopté à la majorité des membres présents.

Les arbitres ci-dessous sont convoqués :

Division	NOM Prénom	Club
D1	DEMEUSY Christophe	CASTILLONNES
	LAPEYRIE Ludovic	MARMANDE
	PARSON Abéric	EBBE
	SANTANA LIMA Sergio	VILLENEUVE/LOT
	TOULOUSE Olivier	ASSA
D2	AMELLAL Saïd	SUA
	ANDRE Mickaël	ASSA
	BEN CHARQUI Abdeltif	ROQUEFORT
	BOURGAIN Vincent	DISTRICT
	COQUIL Ghylain	GONTAUD
	EL ABADI Hatim	CASSENEUIL
	LHAMAR Mustapha	CONFLUENT
	ROGALSKI Kamil	LAUGNAC
	SLAMI Redouan	LE MAS

D3	BONTE Gilles	DISTRICT
	CAZES Benjamin	VIRAZEIL
	DUMAS Nicolas	CANCON
	EDDAKIR Rédouane	LE MAS
	KHENICHE Nadji	FCPA
	LOUVERY Patrick	BEAUPUY
	MARREAUD Nathalie	CASTELMORON
AA	ATTAR Soufyane	STE BAZEILLE
	BAILO François	VIRAZEIL
	BARRERE Alain	STE BAZEILLE
	BERNARD Fabien	STE LIVRADE
	BETIS Lionel	DISTRICT
	BRU Didier	MIRAMONT
	DOUTRELEAU Christophe	FCPA
	GAILLETON Soufiane	SUA
	RADJABOU Youssouf	PASSAGE
Jeunes	CENEDESE Marion	ST COLOMB
	CHAIBI Yassine	SUA
	FREITAS Tissia	STE LIVRADE
	JARRET Chloé	STE LIVRADE

Représentante du CD

Présentation de Cécile MAAKARON, membre du Comité Directeur, qui remplace Jean-François LABOURDETTE à la suite de sa récente démission de la CDA. Elle est également membre de la commission de discipline et représentante des féminines. La CDA lui souhaite la bienvenue.

Démission membres de CDA

Démission de Nadji KHENICHE et Jérémie VAPILLON : **accord de la CDA.**

Candidatures pour devenir membres de la CDA

Candidatures reçues de deux personnes : MM. Ludovic LAPEYRIE et David BRIVOIZAC.

Le président de la CDA va prendre contact avec les candidats pour connaître leurs motivations.

Celles-ci seront transmises au Comité de Direction.

Situation de 2 arbitres

Situation de Saïd AMELLAL : la CDA a bien reçu son courrier concernant sa demande d'effectuer ses 16 matchs dont 8 matchs retour cette saison afin de couvrir son club (SUA). La CDA veillera avec attention à sa situation afin qu'il effectue le nombre de matchs réglementaires cette saison, ainsi que le rattrapage du test physique.

Vu que M. Saïd AMELLAL n'a pas effectué le stage de rentrée (ni le rattrapage), il effectuera ses matchs en tant qu'arbitre assistant cette saison 2024/2025.

Situation de Vincent BOURGAIN : mutation professionnelle dans le Lot-et-Garonne à venir courant décembre. Il a réalisé le stage de rentrée. Il n'a pas pu réaliser de tests physiques en raison de son activité professionnelle. Au vu des éléments fournis, la CDA accède à sa demande, et il est classé D2 pour la saison 2024/2025.

Accession arbitre de ligue :

Demande de Kamil ROGALSKI : il souhaite candidater à la Ligue cette année.

Au chapitre 5 des dispositions générales : référence à l'article 5-1 des statuts de la Ligue :

« La liste des candidats régionaux doit être transmise au plus tard le 31 mars de la saison en cours.

- Candidats arbitre régional 3 : Pour faire acte de candidature l'arbitre doit :
 - avoir été nommé arbitre District 1, sans indisponibilité répétée.
 - avoir officié sur la saison en cours, sur un minimum de 7 matchs sur les 2 niveaux supérieurs de District au 31 mars de la saison en cours.
- Candidats arbitre assistant régional 2 : Pour faire acte de candidature l'arbitre doit :
 - avoir été nommé arbitre ou arbitre assistant de District 1- District 2, sans indisponibilité répétée.
 - avoir officié en tant arbitre assistant au moins 5 rencontres en R3 au 31 mars de la saison en cours ».

La CDA étudiera sa demande lorsqu'il aura rempli les critères d'éligibilité.

Formation Initiale en Arbitrage

Résultats FIA des 26 et 27 octobre 2024 : 10 candidats ont obtenu leur examen sur 12.

2 candidats doivent passer le rattrapage, à ce jour, en raison d'indisponibilités justifiées le jour de l'examen.

Concernant les stagiaires cette année la CDA aimerait instaurer une nouveauté : la possibilité aux candidats de pouvoir accompagner un arbitre TITULAIRE (avec autorisation parentale si les arbitres stagiaires sont mineurs). L'arbitre stagiaire pourrait voir comment se déroule une rencontre de A à Z. Les arbitres stagiaires pourront assister à une rencontre de leur club un arbitre titulaire.

Rencontre entre les clubs de D1 et D2 et arbitres D1, D2

La CDA remercie les clubs ayant répondu présents pour les rencontres clubs-arbitres (D1/ D2) qui étaient prévues récemment (en D1 : ASSA ; en D2 : ASSA, Casteljaloux, Laugnac, Castelmoron, Villeneuve).

Ces rencontres n'ont pu être effectuées, de nombreux clubs n'ayant pas répondu.

La CDA s'interroge sur l'intérêt des clubs pour ce genre de réunion.

Proposition de la CDA au Comité Directeur :

Pour les réunions arbitres-clubs de la saison prochaine, la CDA propose que ce soit le District qui adresse aux clubs les convocations, et souhaite que ces réunions soient obligatoires pour les clubs et les arbitres.

Formation continue des arbitres

Le président de la CDA souhaite récompenser les arbitres qui participent aux formations : une réflexion sera à mener sur les modalités de récompense à attribuer aux arbitres assidus aux formations pour la saison prochaine.

Echanges entre les districts du 82/47

Une convention a été signée le mercredi 30 octobre au District entre les présidents des CDA du 82 et du 47 en présence des 2 responsables désignations. Cette convention prévoit 10 matchs pour la saison 2024/2025 (5 matchs aller, 5 matchs retour). Cette convention est valable chaque année par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties signataires.

Arbitres jeunes

Rappel pour les jeunes arbitres lorsqu'ils officient sur les matchs de jeune : ne pas hésiter à faire un rapport d'après-match s'ils constatent un comportement répréhensible (joueur, éducateur ou dirigeant).

Protocole « anti-racisme »

La CDA va communiquer auprès des arbitres du Lot-et-Garonne sur le protocole "anti-racisme" mis en place par la FFF. Il est important de respecter immédiatement les préconisations indiquées dans ce document.

Prochaine CDA : Marmande (Ambulances SAMA)

Vendredi 13 décembre 2024 à 18.30 (réunion du bureau)

Vendredi 13 décembre 2024 à 19h00

Le Président **Jonathan MARTIN**

Le Secrétaire **Jacques REYNAERT**